

AGIR POUR LES FEMMES EN SITUATION PRECAIRE



**Les relations ONG-Police dans le cadre de la lutte contre la
traite pour exploitation sexuelle des enfants et des femmes.**

**PROJET D'APPUI AUX ENFANTS ET AUX FEMMES
VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE ET DE TRAITE HUMAINE
ET
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES
EN RDP LAO**

Didier Bertrand, directeur

AFESIP : AGIR POUR LES FEMMES EN SITUATION PRECAIRE

ONG Française créée en 1996 au Cambodge par Somaly Mam ancienne victime de traite et exploitation sexuelle et son mari Pierre Legros.

Objectifs principaux au Laos

- Prévenir la traite humaine et l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants et femmes laotiens et réduire annuellement le nombre d'enfants et de jeunes femmes victimes de traite dans le secteur des services pour exploitation sexuelle
- Restaurer les droits des victimes de la traite et d'exploitation sexuelle par un service global de réadaptation et de réintégration durable dans la société laotienne (soutien psychologique, médical, légal et professionnel).
- Renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et mise en place de processus d'intervention et de référence.

En dix années d'expérience dans la région, AFESIP a acquis les compétences suivantes :

- **Assistance à l'identification et au sauvetage** des victimes de l'exploitation sexuelle.
- **Sensibilisation et prévention** auprès des victimes de l'exploitation sexuelle sur les risques liés aux MST et au SIDA et à la traite humaine.
- **Coordination** avec les autres organismes régionaux travaillant dans le même but.
- **Coopération et médiation** avec les ministères et les institutions gouvernementales.
- **Réhabilitation** des victimes dans des centres spécialisés.
- **Réintégration** des personnes dans la société avec indépendance financière.
- **Création d'entreprises sociales** qui offrent des emplois aux victimes
- **Bourses d'études** de la fondation Somaly Mam, programme Voix des Victimes

Inscription du projet AFESIP RDP Lao

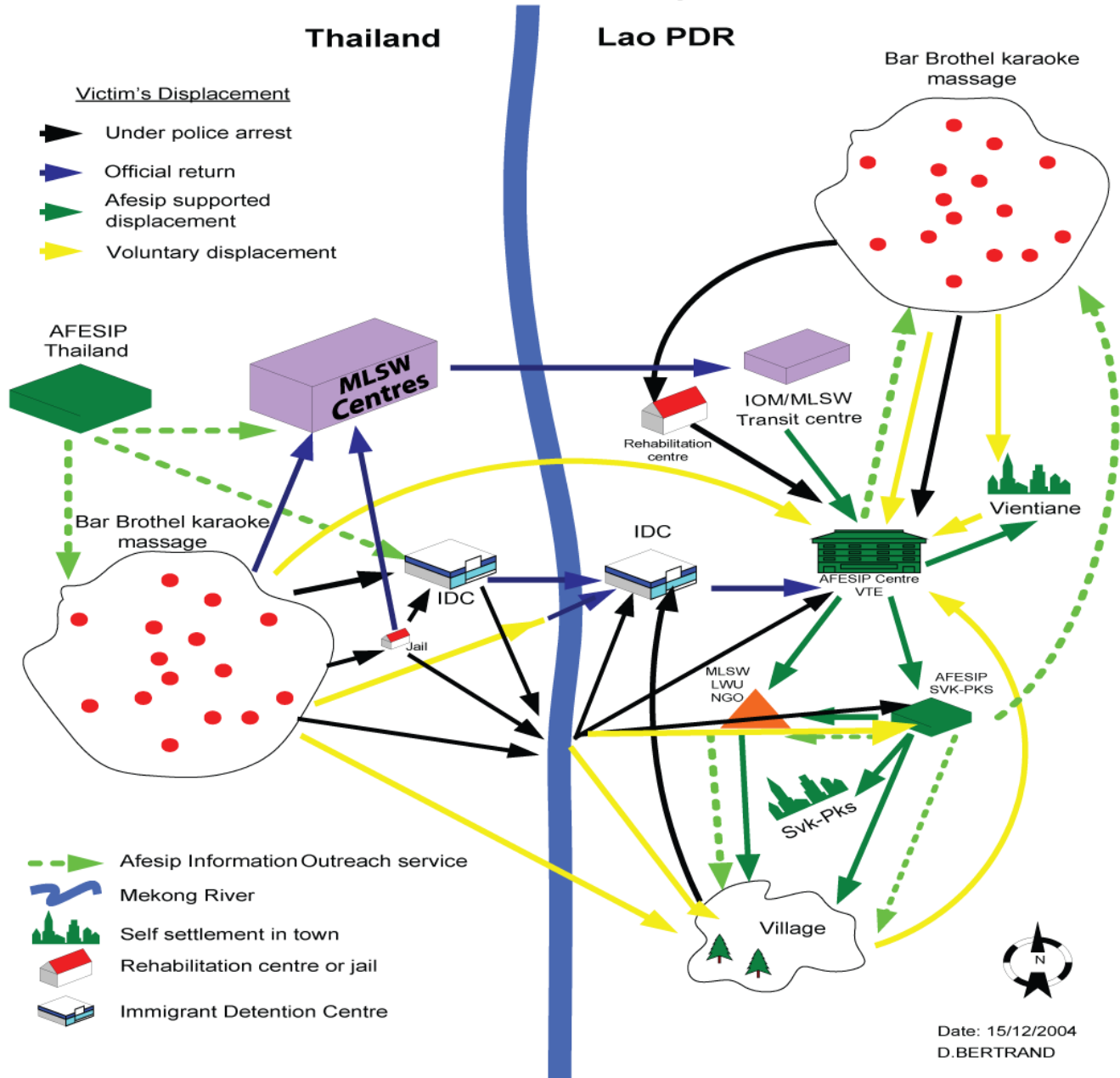
- Mis en place en partenariat avec Ministère du Travail et des Affaires sociales en collaboration avec les autorités provinciales, (2006-2009) et renouvelé en 2009-2012.
- Autres Partenaires principaux : police Anti Traffic et Union des Femmes Laos.
- OI, ONG

Bénéficiaires

- Les enfants et femmes victimes de la traite humaine pour exploitation sexuelle et leurs familles
- Les enfants et femmes en situation précaire et vulnérables, et donc susceptibles de (re)tomber dans l'exploitation sexuelle ou la traite humaine
- Les autorités nationales et locales impliquées dans la lutte contre la traite humaine ou l'assistance aux victimes, fonctionnaires des ministères, spécialement Ministère des Affaires Sociales et du Travail, Police Anti Trafic et Police du Tourisme, Union des Femmes Lao, Ministère de l'Information et de la Culture.



Victims of trafficking displacements and the role of Afesip





**Activités d'AFESIP
menées en coopération
avec la police**



***Protection et sauvetage des enfants
et des femmes dans les lieux
d'exploitation sexuelle (y compris
étrangers)***

Résultats attendus

- Les enfants et jeunes filles victimes de traite pour exploitation sexuelle sont sauvées (et orientées vers les services spécifiques).
- Les opportunités d'exploitation sexuelle et commerciale des femmes et enfants sont réduites avec le soutien des autorités
- Les trafiquants sont arrêtés
- Les lieux d'exploitation sont fermés.
- Les victimes sont sauvées et ont accès au soins dans les meilleurs délais.

Organisation du sauvetage

- Equipes de terrains composées d'anciennes victimes et parfois de partenaires du gvt qui visitent les bars à bière, restaurants avec serveuses, guest house avec bar ou karaoke. Entrée dans les lieux sous prétexte sanitaire, campagne de prévention du sida et distribution de condoms.
- Deuxième visite par les personnels féminins ou en fin de journée par un personnel masculin qui agit comme client parfois avec un policier en civil
- Ou proposition de rendez vous à notre organisation ou salon de beauté (coupon shampoing gratuit).
- Si traite pour exploitation sexuelle ou toutes autres violences et abus: envoi de rapports au bureau des Affaires Sociales de la province et à l'unité anti trafic provinciale de la police.
- La police va aller contrôler les informations et dans certains cas organiser le sauvetage avec les autorités concernées (Affaires sociales, procureur, UFL).

Premiers résultats

- ❖ Nombre d'enfants trafiqués pour exploitation sexuelle a décru dans certaines provinces ou districts voir disparus.
- ❖ Certaines équipes de police ont décidé de sortir les enfants même si ils ne le souhaitent pas
- ❖ Près de 100 jeunes filles et femmes sorties de la prostitution depuis 2005
- ❖ Une douzaine de propriétaires de bars mis à l'amende, soumis à fermeture ou bien arrêtés.

Problèmes et solutions

- Détermination du statut pas toujours possible lors d'un premier entretien, assistance d'une juriste nécessaire et plusieurs entretiens au cours desquels l'histoire varie.
- Mobilisation des autorités variable selon les provinces par manque de formation et de moyens, nécessité d'un atelier d'échanges de pratiques et leçons entre SVK, CPK, VTE capitale et province (janvier 2010).
- Nombreuses minorités ethniques victimes de la traite, barrière de langue avec certains cas tel Hmong, nécessité d'avoir des partenaires officiels parlant les langues ethniques à la fois pour investigation et entretiens.
- Le manque de moyens de la police: véhicule, matériel d'enquête, de bureau, frais de déplacements et d'intervention, nécessité d'un soutien concerté et de donner à la police les moyens pour travailler.



Soins et réhabilitation : assistance légale et recours en justice

Assistance légale: travail en continuité avec la police et la justice en
étroit partenariat avec l'Union des Femmes Laos.

Objectifs: :

- Défense des droits des victimes,
- Protection contre les trafiquants ou proxénètes,
- Compensation
- Restaurer la dignité et permettre de reconstruire la vie.

Activités

- Entretien avec une avocate dès signalement par les travailleurs sociaux ou au plus tard dans les centres, afin que la personne puisse réaliser ses droits, se constituer comme victime qui peut réclamer une compensation.
- Travail avec les victimes et les familles (quand elles ne sont pas à risques ou impliquées dans la traite) pour qu'elles se constituent partie civile.
- *Identification des cas de traite humaine parmi les femmes/enfants déportés par la police thaïlandais quand accès autorisé par le gouvernement laotien (action menée de manière sporadique qui devrait être mieux contractualisée) en vue de la détermination du statut et soutien approprié.*

Coopération avec la police

- Organisation de l'entretien des victimes avec la police pour l'investigation sur le centre (policiers féminins et en civil) ou bien au commissariat,
- Susciter contacts réguliers entre juristes et police.
- Coopération entre les travailleurs sociaux d'AFESIP et la police pour la recherche d'information en particulier dans les villages d'origine ou auprès des autres jeunes filles dans les lieux de prostitution.
- Transfert du dossier à l'Union des Femmes Lao pour constitution de la plainte au tribunal et coopération continue entre UFL et police en prévision du procès et assurer la sécurité de la victime.

Problèmes:

- Pas de résultat concret pour le moment quand à la défense des intérêts des victimes, instruction des dossiers en cours.
- La persécution des trafiquants et exploiters reste rare.
- Lenteur de la justice et complexité des situations sur plusieurs provinces
- Manque de moyens pour l'investigation, les déplacements et la communication.
- Coordination entre les différentes polices et services de justice doit être améliorée pour réduire les délais d'intervention, les dossiers de police doivent correspondre aux attentes de la justice.
- Les familles elles mêmes doivent être mieux informées pour s'engager dans des actions en justice.
- Les victimes elles mêmes ne souhaitent pas revendiquer leurs droits surtout quand trafiquées par des personnes de leur connaissance ou quand les parents ont reçu de l'argent.



Formation et renforcement des compétences des partenaires officiels

Objectifs

- Une coordination de l'information et des actions est régulièrement assurée entre les différents acteurs institutionnels: DAT, Procureur de la République, Union des Femmes, Autorité du tourisme, Ministère de l'information et de la culture puis au niveau des provinces et districts, les cas sont référés et adressés aux services adéquats.
- Les différents acteurs (institutions, ONG, organisations internationales...) de la lutte contre la traite humaine travaillent en réseau tant au niveau national et que régional.

Activités en coopération:
Séminaires, ateliers, formations et réunions techniques

- Formations policiers Laotiens et régionaux
- Formation et réunions de travail sur cas concrets: Autorités de districts et de provinces : affaires sociales, union des femmes, tourisme, information et culture, bureau du gouverneur
- Autorités de villages et constitution de comités de vigilance pour prévenir les jeunes et interroger tout recruteur qui se présenterait dans le village.
- Information Patrons de bars et autres lieux de loisirs avec service pour les informer de la loi et les avertir des risques qu'ils courent à ne pas la respecter. Suivi de l'application

Premiers résultats

- Séminaires, ateliers, formations et réunions techniques. Certaines activités sont co organisées avec UNIAP ou UNODC, AFESIP (présentation de cas).
- Plus de 200 fonctionnaires ont eu accès à de la formation avec du personnel AFESIP.
- La province de Champassak a commencé à s'auto-organiser.
- Accroissement de la coopération entre autorités nouveaux partenaires: Police du tourisme et ministère de information et culture.
- Signalement et suivi de cas d'abus sexuels sur mineurs des étrangers en relation avec les polices nationales ou interpol.



Rapatriement des victimes étrangères et soutien éventuel aux victimes laotiennes depuis des pays étrangers.

Objectifs spécifiques

- Participer au sauvetage, soins et rapatriement en sécurité pour les victimes d'origine étrangère qui souhaitent rentrer dans leur pays
- Mise en place d'un système officiel entre pays
- Participer au rapatriement des victimes laotiennes de l'étranger et assurer un retour en sécurité avec accès aux services.

Modes de coopération:

- ✓ AFESIP contacte la police pour signaler les personnes étrangères en situation d'exploitation sexuelle au Laos (ou réciproquement) et AFESIP Vietnam puis l'ambassade du Vietnam pour co-organiser le rapatriement.
- ✓ AFESIP est contactée depuis l'étranger ou par des parents au Laos de personnes trafiquées à l'étranger et entre en contact alors avec les partenaires appropriés (ONG locales, UNIAP, IOM) tout en informant le Ministère des Affaires Sociales, la Police et le Ministère des Affaires Etrangères.
- ✓ Toutes démarches sont entreprises en étroite concertation.

Premiers résultats:

- ❖ 5 jeunes filles rapatriées au Vietnam
- ❖ Une jeune fille rapatriée de Chine (grâce à l'intervention du bureau UNIAP Chine).
- ❖ Des cas de migrations illégales en Malaisie (contrebande mais souhaitant rentrer au Laos) référés aux organisations compétentes en la matière.

Problèmes :

- Mettre en place des procédures assurant la meilleure protection des victimes en partenariat avec les autorités des pays, nécessité de définir des protocoles d'entente sur cette question en particulier avec le Vietnam et la Chine mais aussi la Malaisie et Singapour (qui sont bien moins avancés que les pays du COMMIT sur ces questions).
- Assurer excellente coordination des différentes polices en particulier avec ces pays qui ont des réseaux de type mafieux et où de réels dangers existent pour les victimes et leur famille à la différence de la traite interne au Laos.

Prévention

- Les populations à risque sont informées de l'existence et des risques de traite humaine et exploitation sexuelle pour les femmes et enfants Laotiens, des systèmes d'aide et de vigilance sont constitués dans les communautés.

A l'occasion des jeux d'Asie du Sud Est grande mobilisation interministérielle interagences ONU et ONG coordonnée par l'autorité Nationale du Tourisme et en particulier la police du tourisme.

- Un numéro d'urgence permet le signalement des cas répertoriés d'exploitation sexuelle
- Des affichettes sont produites

Perspectives et nouveaux défis

.

Défis à la protection de l'enfance

- **Prostitution traite ou exploitation?** L'âge du consentement légal pour les rapports sexuels étant à 15 ans, les enfants en situation d'exploitation sexuelle sont le plus souvent regardés en prostitution et donc pourraient même être persécutés au titre de la loi qui pénalise la prostitution au même titre que les proxénètes.
- **Du volontariat?** Du fait qu'ils pourraient physiquement s'échapper des lieux qui effectivement ne sont pas des maisons closes, les enfants sont plutôt considérés comme « volontaires ». La loi sur la traite humaine mentionne expressément que l'enfant soit consentant ou pas n'est pas à considérer.
- **Enfants ou adultes?** Malgré la loi qui autorise le mariage après 18 ans seulement, l'âge de mariage est souvent encore autour de 14 ans dans de nombreuses ethnies en zone rurale, et donc les enfants sont considérés comme des femmes adultes.
- **La question de la dette** qui est au cœur de la traite empêche certaines équipes d'intervenir alors que le prêt privé d'argent étant interdit ce fait est déjà répréhensible. Les causes et conditions de la dette doivent être approfondies et en aucun cas un motif de rejet ce d'autant plus que AFESIP a un fond d'intervention pour aider les familles endettées dont les enfants seraient en prostitution suite à un emprunt pour des raisons graves (maladie) auprès d'usurier (non trafiquants).
- **Tolérance de la prostitution comme recours face à la pauvreté** faute d'autres alternatives.

- Mise en prostitution de jeunes filles en zone urbaine avec
 - intermédiaires par réseaux téléphoniques.
- Certains enfants veulent rester ou retourner en prostitution car ils sont attachés à la patronne du bar ou peuvent gagner de l'argent (le plus souvent pour leur famille). AFESIP peut aider les familles qui laissent leurs enfants reprendre les études ou apprendre un métier, et souhaite l'application de la loi avec la fermeture des lieux qui emploient des enfants.
- Enfants dans les bars mais pas encore sexuellement exploités, difficile d'avoir intervention de police alors que l'on connaît le processus de mise en prostitution. Cas de travail des enfants qui n'est normalement pas autorisé dans les bars que l'on peut considérer comme des endroits à risques, l'enfant est rapporté comme étant en charge de la cuisine ou de la vaisselle.
- Grande mobilité des jeunes suite aux interventions dans les bars y compris retour au village Retours sans contrôle médical, danger pour leur santé et celle d'autres personnes avec qui elles peuvent entrer en relation. Nécessité de mettre en place un suivi et accès aux soins même lors du retour dans les villages.

Renforcement de la prévention, l'investigation et de l'intervention policière: nouveaux champs de coopération

- Guest House et hôtels : L'investigation directe dans les guest house ne semble plus relever du champ d'intervention de AFESIP....qui reste présente pour le soutien aux victimes et la prévention.
- Chambres de location : Comment définir une action coordonnée dans certains dortoirs ou chambres de location qui sont utilisées pour du commerce sexuel et dans certains cas des enfants de province pourraient y être trafiqués ?
- Les lieux de concentration de main d'œuvre masculine: barrages, routes, plantations..et de services implantés à proximité.
- Les districts ruraux : bars avec chambres usuellement interdits, filles plus jeunes...
- Les intermédiaires : Comment avoir une présence plus forte auprès d'intermédiaires notoires que sont les chauffeurs de Touk Touk ou autres guides touristiques, gardiens ou réceptionnistes de l'hôtellerie. Les transformer en partenaires de la lutte et non fournisseurs de services!
- Réseaux spécialisés : La traite de jeunes filles vierges est un problème dans de nombreuses villes frontalières. Comment adresser le marché de Sino Thai ou chinois qui viennent acheter des jeunes filles vierges et les intermédiaires qui parfois les exploitent totalement sans leur en distribuer les bénéfices qui sont immenses à la mesure des risques mais pas partagés ?
- Familles exploitrices ou abusives qui jouissent sans réticences des revenus générés par l'exploitation sexuelle de leurs enfants et les poussent dans cette voie.

Mieux lutter

- **Prévention (à la source)**
- Meilleure prévention dans les villages sources, accès à instruction et marché du travail pour les jeunes filles des minorités ethniques en particulier

- **Les clients (la demande)**

Face à accroissement du nombre d'hommes se déplaçant seul (touristes, hommes d'affaires, nationaux...
Nécessité de l'application d'une nouvelle loi qui pénalise les clients qui achètent des services sexuels à des jeunes en dessous de 18 ans.

Conclusions

Relations ONG police sont indispensables dans le champs de la traite et exploitation sexuelle,

- Nécessité de confiance et sincère coopération pour lutter contre le même ennemi et assurer protection des enfants
- Protection des victimes et familles et aussi des employés
- Limites de nos investigations ONG ne pas supplanter la police
- Défendre les victimes droits et soins
- Comment atteindre la justice qui fonde nos actions et donne sens au résultat de notre intervention.....
- Avenir maître d'œuvre de l'intervention doivent être les autorités.....qui soutiennent à la fois de manière logistique et financière.....



❖ Merci

❖ Cam on

❖ Ok kun

❖ Kop chai

❖ Kop kun kap

❖ Xie Xie

❖ Thank you